

INDEX du QUINZIEME VOLUME.

Bills introduits sur permission obtenue,

Pour autoriser les Commissaires qui seront ci-après nommés à entendre et faire rapport sur les reclamations à des terres en cette Province, dans le cas où les Lettres Patentes de sa Majesté n'ont pas été émanées, permission donnée, 335. Présenté et lu pour la première fois, 349. Lu une seconde fois, 375. La Chambre en Comité sur le Bill, 399. L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur icelui, remis, 415.

Pour faciliter le recouvrement des petites dettes dans certaines parties de cette province, présenté et lu pour la première fois, 349. Le Président consent à ce que la Chambre procedé sur le Bill, et le Bill lu une seconde fois, 367. La Chambre en Comité sur le Bill, 377. Rapport d'amendements qui sont accordés, *ibid.* Ordonné que le Bill soit grossoyé, 379. Lu une troisième fois et passé, 415. Ordonné de le porter au Conseil Législatif, 421. Passé par le Conseil Législatif, 485. Sanction Royale, 609.

Pour autoriser les Juges dans les causes civiles à subdéléguer le pouvoir d'administrer le serment aux experts, permission donnée, 355. Présenté et lu pour la première fois, 371. Lu une seconde fois, la Chambre en Comité sur le Bill, rapport, et il est référé à un Comité spécial, 381. Le Comité fait rapport, 497. La Chambre en Comité sur le Bill et le rapport, 527, 529. Rapport, *ibid.* Ordonné que le Bill soit grossoyé, 531. Lu une troisième fois, 537. Passé et ordonné d'être porté au Conseil Législatif, 539.

Pour accorder à Jean Bte. Bedard le droit exclusif d'ériger des ponts dans cette Province, suivant les modèles y mentionnés, permission donnée, 163. Présenté et lu pour la première fois, 371. Lu une seconde fois et référé à un Comité, 383. Le Comité fait rapport, 435. La Chambre en Comité sur le Bill, le rapporte avec des amendements qui sont accordés et le Bill ordonné d'être grossoyé, 455. Lu une troisième fois et passé, 495. Ordonné qu'il soit porté au Conseil Législatif, 497. Accordé par le Conseil Législatif avec des amendements, 555.